

Brussels Collection Car 2009

Règlement

Sujet: Il s'agit d'une bourse internationale d'échange et de vente de véhicules, leurs pièces de rechange et d'objets anciens: juke-box, plaquettes en émail, etc... datant tous d'avant 1975 ainsi que des livres, des anciens catalogues et des miniatures du même sujet. Les voitures de collection d'après 1980, sont admises après accord de l'organisateur.

Lieu: Halls 1 à Brussels Kart Expo
Avenue Alfons Gosset, 11, 1702 Grand Bigard
E40 (Gand – Bruxelles), Sortie 21 "Groot Bijgaarden"

Dates et heures d'ouvertures: 17 & 18 octobre 2009
de 9h30 à 18h30

Attribution des stands: Il est interdit aux exposants de sous-louer à des tiers l'espace qui leur aura été attribué.

Participation aux frais: L'exposant achète 4 cartes d'entrées avec son inscription, pour un total de 25 €, excl 6% TVA.

Un stand sur un angle est un stand duquel le côté avant et un côté latérale sont accessibles au publique. Un stand mural est un stand duquel le côté arrière est bordé par un mur.

Le tapis, payé par l'exposant, est son propriété, et peuvent être emmené par celui-ci.

Les dimensions s'entendent largeur (côté devant) x profondeur: Sauf pour les cartes d'entrées, le tarif TVA se monte à 21 %.

- ◆ Emplacement voiture dans la halle 2,75 m x 5,5 m 60 €, excl. TVA
- ◆ L'emplacement voitures sur un coin + 15 €, excl. TVA
- ◆ Emplacement universel dans la hall, 20 €, excl. TVA
- ◆ Emplacement pour pièces ou anciens matériaux dans la hall, min. 4m, prix le mètre courant 10 €, excl. TVA
- ◆ L'emplacement universel sur un angle + 15 €, excl. TVA
- ◆ Un emplacement universel mural + 20 %
- ◆ Table 1,8m x 0,7m 7 €, excl. TVA
- ◆ Carte d'entrée supplémentaire 7 €, excl. TVA
- ◆ Electricité 3.000 Watt 60 €, excl. TVA
- ◆ Stand commercial 25 €/m², excl. TVA

Les exposants qui vendent des produits ou services, autres que définit dans le rubrique "sujet", sont considéré comme un stand commercial.

Clubs: Les clubs dont le décor des stands confèrera une plus-value à la bourse, ne devront pas payer pour l'occupation de leurs emplacements. A l'exception d'articles club, aucune article comme par exemple des pièces de rechange et/ou voitures ne peut être à vendre sur place.

Cartes d'entrées: L'exposant achète 4 cartes d'entrées avec son inscription, pour un total de 25 €, excl 6 % TVA. Des cartes d'entrées supplémentaires seront vendues au prix de 7 €, excl 6% TVA. Une carte d'entrée est valable pour une journée.

Condition de paiement: Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une confirmation. Le règlement de la somme figurant sur ce document devra nous parvenir au plus tard dans un délai de 10 jours. La réservation de votre stand ne sera considérée comme effective qu'après enregistrement de votre paiement. La somme due pour votre stand devra être versée au compte n° 421-6074902-69 de la sprl Fun Cars, auprès de la KBC. Pour des paiements étrangers le code IBAN BE71 4216 0749 0269 et le code BIC KREDBEBB.

Arrivage et évacuation des objets présentés: Tous les objets & voitures présentés devront être apportés sur place le vendredi 16 octobre, entre 10h00 et 22h00. Leur évacuation aura lieu le dimanche 18 octobre de 18h30 à 23h00. Nous devons enlever tout le matériel & voitures se trouvant

encore dans les Halls après 23H00 et ceci aux frais et risques de l'exposant.

Déchets: Seul papier et cartons d'emballages peuvent être abandonnées sur le stand. Sous aucun prétexte, l'exposant peut laisser d'autres matériaux p.e. vieilles pièces de rechange, verre, etc... dans le bâtiment ou sur le parking de Flanders Expo. Si l'exposant ne respecte pas cette demande, les frais pour enlever les déchets lui seront facturés.

La surface du stand doit pouvoir être brossée mécaniquement. Tout autre nettoyage nécessaire du sol et/ou des murs p.e. ôter le tapisserie, la colle, des huiles, etc... seront au frais de l'exposant.

Sécurité des stands: Par la simple mise en disposition de l'emplacement des stands, l'organisateur satisfait complètement à toute obligation de sa part envers les exposants. Les organisateurs n'assument en particulier aucun risque en matière de dommages, d'incendie ou de vol. Chaque participant est responsable des objets qu'il expose aussi bien pendant qu'après les heures d'ouverture de la bourse. Chaque participant est tenu de débrancher la ou les batteries de son ou de ses véhicules et d'avoir un extincteur sur le stand. Il est également interdit de faire démarrer les véhicules pendant l'exposition. Une assurance incendie est à la disposition des exposants Il faut prendre contact avec l'organisation pour cette assurance.

Dispositions particulières: Au cas où l'organisateur serait dans l'impossibilité d'organiser l'évènement, que ce soit dans la totalité ou en partie, les participants-exposants ne pourront prétendre à aucune compensation financière, ni à aucune indemnité ou à un quelconque dédommagement pour perte de revenus.

L'organisateur se réserve également le droit d'exclure tout exposant qui refuserait de se conformer aux directives de l'organisateur ou à celles du personnel désigné par lui, ceci même après inscription du participant et paiement par lui d'une garantie et/ou d'une participation aux frais de stand.

Un augmentation forfaitaire de 30% sera appliqué au-dessus les frais causer par l'exposant qui a omis de suivre ce règlement p.e. par rapport à l'évacuation et nettoyage de son stand.

Litiges éventuelle: Par sa participation à la bourse ou l'exposition, tout exposant en accepte implicitement le règlement et les conditions de vente. Seul le tribunal de Dendermonde est compétent pour trancher d'éventuels litiges, sans diminuer le droit de l'organisateur d'assigner l'exposant à son domicile.

Swap Meet:

Le swapmeet est dehors, sur le parking avant les halls. Les participants du Swap-Meet ne sont pas considérés comme des exposants mais comme des visiteurs qui apportent occasionnellement leur voiture à vendre sur la foire. Ils paient donc l'entrée comme chaque autre visiteur avec un supplément pour l'entrée de leur voiture à vendre. Il n'y a donc pas de facture individuelle pour les frais à payer.

Le prix total "Swap-Meet", incluant le prix d'entrée, le supplément pour la voiture à vendre, se monte seulement à 20 euros par jour TVA comprise.

Les voitures participantes doivent avoir plus de 25 ans. Les autres voitures de collection seront seulement admises avec l'accord préalable de l'organisateur.

Les voitures seront placées dans leur ordre d'arrivée.

Info & correspondance: Fun Cars bvba, Rederskaai, 40/1,
8380 Zeebrugge – België
Tel: 0475/39.69.69 - Fax: 050/822.733
email: info@collectioncar.com